



Mairie de Presles-en-Brie

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de Seine-et-Marne

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE n°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PRESLES-EN-BRIE

Par délibération en date du 27/09/2023, affiché en Mairie de Presles-en-Brie sise 6 rue Abel Leblanc à Presles-en-Brie 77220, Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire de Presles-en-Brie, a fixé les dates et les modalités d'organisation de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Presles-en-Brie.

Cette mise à disposition se déroulera en mairie de Presles-en-Brie pour une durée d'un mois du **SAMEDI 25 MAI 2024 au MARDI 25 JUIN 2024 inclus.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier, contenant entre autres l'avis de l'Autorité Environnementale, tenu à sa disposition en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et 15h30 à 17h30, le vendredi de 09h00 à 12h00 et 15h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h00.

Le dossier complet sera également consultable et téléchargeable durant toute la mise à disposition du public sur le site internet : www.preslesenbrie.eu.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, un registre d'observations du public sera tenu à disposition en mairie de Presles-en-Brie sise 6 rue Abel Leblanc à Presles-en-Brie 77220.

Le public pourra y consigner ses éventuelles observations et propositions.

Il pourra également les adresser par courrier, à l'attention de Monsieur le Maire de Presles-en-Brie 6, rue Abel Leblanc 77220 Presles-en-Brie ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@preslesenbrie.eu. Le public devra préciser s'il souhaite que ses coordonnées personnelles (identité, adresses etc.) soient rendues publiques.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la mairie de Presles-en-Brie dès publication du présent arrêté.

Une fois la mise à disposition du public terminée, le conseil municipal en tirera le bilan et sera appelé à approuver le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Presles-en-Brie, éventuellement ajusté en fonction des avis recueillis pendant la mise à disposition et des personnes publiques associées.